

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27774**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Electricien(ne)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 3e Commission professionnelle consultative : métallurgie	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique, 227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le titulaire du BP Électricien(ne) met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

Il exerce ses compétences, sous contrôle de sa hiérarchie dans les domaines du bâtiment et des infrastructures, pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du BP "Electricien(ne) intervient indifféremment sur :

- les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et collectif) ;
- les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs ;
- les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux ;
- les équipements des infrastructures : éclairage public, signalisation... ;
- les réseaux électriques et de communication.

électricien(ne) ;

électricien(ne) d'équipement ;

installateur(trice), monteur(euse) électricien(ne) ;

installateur(trice) domotique ;

intégreur(trice) électricien(ne) ;

technicien(ne) câbleur(se) réseau de communication ;

électricien(ne), technicien(ne) de maintenance, de dépannage.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1602 : Électricité bâtiment

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

I1309 : Maintenance électrique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation d'une opération
- Réalisation d'une installation
- Mise en service d'une installation
- Dépannage d'une installation
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27774 - U10 : Préparation d'une opération</p>	<p>Analyser les conditions de l'opération et son contexte Évaluer les risques et proposer une mesure de prévention Exploiter des outils numériques professionnels Définir une installation à l'aide de solutions préétablies Compléter des documents de l'opération</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27774 - U21 : Réalisation d'une installation</p>	<p>Organiser une opération dans son contexte, Réaliser une installation électrique.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27774 - U22 : Mise en service d'une installation</p>	<p>Contrôler les caractéristiques de l'installation, Régler, paramétrer les matériels de l'installation, Valider le fonctionnement de l'installation, Communiquer avec le client, l'utilisateur, sur l'opération</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27774 - U30 : Dépannage d'une installation</p>	<p>Diagnostiquer un dysfonctionnement, Remplacer un matériel électrique, Communiquer entre professionnels sur l'opération</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27774 - U41 : Mathématiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information ; Choisir et exécuter une méthode de résolution ; Raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ; Présenter, communiquer un résultat.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESSCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27774 - U42 : Sciences physiques et chimiques	Mettre en œuvre un protocole expérimental ; Utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ; Mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ; Montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ; Utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas exigibles en CAP ; Interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 27774 - U50 : Expression et connaissance du monde	Produire et analyser des discours de nature variée ; Produire et analyser des supports utilisant des langages différents ; Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour Produire et analyser ces discours et ces supports ; Construire une réflexion personnelle fondée sur les documents proposés lors de l'épreuve mais aussi sur des travaux conduits en cours, des lectures et une expérience personnelle et professionnelle. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 27774 - U60 : Langue vivante étrangère	Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+. Prendre la parole de manière continue Interagir en langue étrangère Comprendre un document rédigé en langue étrangère Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 janvier 2017 portant création de la spécialité « électricien(ne) » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

Première session d'examen : 2019

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

éduscol

Légifrance

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://eduscol.education.fr/cid47641/le-brevet-professionnel-bp.html>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification précédente : [Installations et équipements électriques](#)